

À Morlaix, les pêcheurs plaisanciers défendent le droit à «un bar par jour et par personne»

Plus de 600 personnes ont manifesté ce samedi à Morlaix, dans le Finistère, pour protester contre une directive européenne interdisant la pêche au bar pour les plaisanciers au nord du 48^e parallèle à compter du 1^{er} juillet. Cette mesure censée préserver la ressource ne concerne pas les professionnels.

«Un bar par jour et par personne». C'était l'un des slogans scandés par plus de 600 manifestants réunis, selon les chiffres de la police, samedi matin à Morlaix pour protester contre la mise en application prochaine d'une décision de l'Union Européenne visant à interdire la pêche au bar pour les plaisanciers au nord du 48^e parallèle qui traverse la Bretagne en plein milieu. Selon cette décision qui devrait entrer en vigueur au 1^{er} juillet et vise à préserver la ressource, la pêche de ce poisson très prisé sera donc possible pour les plaisanciers sur le côté sud de la Bretagne (à raison de trois par jour et par personne), mais interdite sur la côte nord, en Manche, ainsi que sur la façade ouest du Finistère, au nord d'Audierne.

Différence de traitement nord-sud

«On ne comprend pas» cette différence de traitement entre côte nord et côte sud. «C'est une injustice», déclare à l'AFP Philippe Bras, membre du collectif «la mer est à tout le monde», organisateur de ce rassemblement auquel ont participé des pêcheurs plaisanciers du Finistère et des Côtes-d'Armor. Il demande le maintien de la réglementation qui prévalait jusqu'à présent pour les plaisanciers, à savoir le droit pour chaque non-professionnel de pêcher un bar par jour d'au moins 42cm au nord du 48^e parallèle, hors période de frai, c'est-à-dire de gestation des poissons. À partir de juillet, les prises devront être remises à l'eau afin de garantir la préservation de l'espèce.

Aux yeux des amateurs de pêche bretons qui se sont mobilisés, la différenciation nord-sud n'est pas le seul objet du scandale. En effet, les pêcheurs professionnels ne sont pas concernés par cette décision, ce qui ne manque pas de provoquer l'indignation de Philippe Bras. Celui-ci dénonce «certains professionnels qui pratiquent la pêche intensive du bar pendant les périodes de frai dans le golfe de Gascogne», ces chalutiers pélagiques qui «raclent les fonds» en pleine période de reproduction». Il exprime en revanche «beaucoup de respect» pour les «ligneurs» du Raz de Sein qui pêchent le bar à la ligne, le plus souvent seuls sur leur petit bateau dans ce secteur de très forts courants.

Stéphane Travert appelé à la rescousse

«Cette décision (de l'UE) est un déni de réalité, prise par des gens loin du terrain», ajoute Philippe Bras, assurant que le collectif défend «une gestion saine et raisonnée de la ressource». Les pêcheurs en appellent désormais au ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, pour faire barrage à la décision européenne, rapporte [Ouest France](#), et lui demandent de «favoriser la mise en place d'un quota mensuel à compter de 2019, mesure adaptée à la pêche de loisir». Le quotidien rapporte également que Jean Kiffer, président de la FNPP, fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs, a annoncé ce samedi que la European Anglers Alliance, en charge de la représentation des pêcheurs européens, allait déposer en fin de semaine prochaine une requête auprès de la Cour de justice européenne «pour dénoncer l'attitude de la Commission européenne sur plusieurs points», dont «une décision discriminatoire à l'égard des citoyens européens».